



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 31527

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la pénurie de main-d'oeuvre à laquelle sont confrontés les producteurs de fruits. Dans la droite ligne de sa politique qui vise à revaloriser le travail, elle souhaite connaître les mesures qu'il compte prendre pour répondre aux offres d'emplois non pourvues. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés rencontrées par les employeurs agricoles pour le recrutement de la main-d'oeuvre saisonnière et de la nécessité d'évaluer les besoins le plus en amont possible des campagnes saisonnières, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales et le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité ont demandé le 24 juin 2003 aux préfets de régions et de départements d'établir des plans d'action concertés à l'échelon départemental pour le recrutement de la main-d'oeuvre saisonnière agricole. Il leur est demandé de mettre en place, partout où cela est nécessaire, un guichet unique géré en partenariat avec les organismes paritaires agricoles et l'ANPE, facilitant le rapprochement des employeurs et des demandeurs d'emploi. Par ailleurs, afin de faciliter les démarches des employeurs du secteur dans l'accomplissement des formalités administratives d'embauche, un nouveau service a été mis en place en juillet 2003 leur permettant d'effectuer en ligne les formalités regroupées sur le titre emploi simplifié agricole (TESA) à partir du portail Net-Entreprises.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31527

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2004, page 25

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6574